REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

11 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le onze février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

<u>Présents</u>: BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELIN Jean-Claude — JULIEN Virginie — MILLET Benoit — PARISSE Thomas — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s): DEFIVE Christiane— JACQUIER Habiba — PELERIN Yves

Absent(s): FLAMANT Patrick

<u>Procuration(s)</u>: 2 (JACQUIER Habiba à CREBESSEGUES Étienne — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — DEFIVE Christiane à BERTHELOT Elodie).

Secrétaire de séance : MILLET Benoit

Date de convocation : 04 février 2020

-=-=-O-=-=-

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 17 février 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 17 février 2020 Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



DEBUT DE LA SEANCE A 20H15

Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2019.

Approbation:

I - GROTTES - ENS - ACTIONS 2020

Alicia GILBERT, responsable des Grottes de La Balme, rappelle la délibération du 30 octobre 2009 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 18 décembre 2009.

Elle rappelle la délibération du 26 mars 2018 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'approbation du Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) 2018-2022 de l'ENS Les Coteaux de Saint-Roch et la validation de celui-ci par la commission permanente du Conseil Départemental, le 09 février 2018.

Les principales actions prévues en 2020 sont les suivantes :

INVESTISSEMENTS:

Action SE9 : suivi photo des pelouses sèches par drone

Action SE12 : mesurer le niveau sonore dans les Grottes lors des visites

Action TU7 : Equiper les bornes du sentier de puces délivrant les informations complémentaires aux visiteurs par l'intermédiaire de leur téléphone

FONCTIONNEMENT:

Action TE3 : débroussaillage des pelouses sèches

Action TE4: entretenir le sentier de l'ENS

Action SE1: réaliser une étude de l'impluvium des grottes et menaces sur l'eau (Phase 2)

Action SE2 : mise en place d'un suivi (physico-chimique et invertébrés aquatiques) dans les plans d'eau souterrains et du ruisseau

Action SE4 : réaliser des comptages des chiroptères dans les Grottes

Action SE5 : suivi de la température et de l'hygrométrie dans différents secteurs des Grottes

Action SE6 : réaliser un suivi des oiseaux rupestres

Action SE8 : réaliser un suivi de la flore patrimoniale

Action AD7 : réimprimer les outils de communication (plaquette, livret)

Action PI1 : Inculquer au public les bons comportements à avoir en présence des animaux lors des visites : formation des guides, création d'un flyer, création d'une signalétique pédagogique

Action PI4 : former tous les guides des grottes à la faune cavernicole et rupestre

Action PI7 : organisation d'une animation grand public pendant la "Nuit Internationale de la chauve-souris"

Après concertation, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation des actions 2020 sur l'ENS Les Coteaux de Saint-Roch et demande à Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Pour: 9 + 3 Contre: 0 Abstention: 0

II - GROTTES: PRESTATION PROMOTION SERVICES 2020

Alicia GILBERT, responsable des Grottes de La Balme, présente le bilan de lae démarchage commerciale 2019 entrepris auprès des groupes scolaires (écoles primaires) et parascolaires (centres de loisirs et centre sociaux) sur les départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain par la société Promotion Services, basée à Chavanoz (38).

Concernant la prospection « centres de loisirs et centres sociaux » :

	lsère	Rhône	Ain
Nombre de contacts téléphoniques établis	79	174	63
Demandes de documentations suite prospection	15 (soit 11,85 %)	48 (soit 27,58 %)	11 (soit 17,46 %)
Converties suite envois documentations	5 (soit 33,33 %)	35 (soit 73,00 %)	4 (soit 36,36 %)
Nouveaux clients	4 (soit 80,00 %)	18 (soit 51,43 %)	4 (soit 100,00 %)
CA réalisés	Grottes = 1 198,00 € Ateliers = 0,00 €	Grottes = 8 876,00 € Ateliers = 1 935,00 € = 10 811 €	Grottes = 775,00 € Ateliers = 600,00 € = 1 375,00 €

SOUS-TOTAL CA = 13 384,00 € (*Grottes = 10 849,00 € + Ateliers pédagogiques = 2 535,00 €*)

Concernant la prospection « scolaires – écoles primaires » :

	Isère	Rhône	Ain
Nombre de contacts téléphoniques établis	11	99	11
Demandes de documentations suite prospection	27 (soit + 245,00 %)	25 (soit 25,25 %)	3 (soit 27,27 %)
Converties suite envois documentations	7 (soit 26,00 %)	6 (soit 24,00 %)	0
Nouveaux clients	7 (soit 100,00 %)	6 (soit 100,00 %)	0
CA réalisés	Grottes = 2 005,00 € Ateliers = 1 490,00 € = 3 495,00 €	Grottes = 3 250,00 € Ateliers = 300,00 € = 3 550,00 €	0,00 €

SOUS-TOTAL CA = 7 045,00 € (*Grottes* = 5 255,00 € + Ateliers pédagogiques = 1 790,00 €)

Alicia GILBERT informe le Conseil Municipal que la prestation 2019 de Promotion Services a permis de générer un chiffre d'affaires de 20 429,00 € TTC (Grottes = 16 104,00 € + Ateliers pédagogiques = 4 325,00 €).

Alicia GILBERT, responsable des Grottes de La Balme, propose donc de poursuivre la collaboration avec la société Promotion Services sur les mêmes bases qu'en 2018 et 2019.

Proposition tarifaire 2020 : 4 857,00 € TTC.

Cette proposition comprend:

- En février/mars 2020, la relance de 45 contacts argumentés (des écoles ayant montrées un intérêt lors de la campagne de l'automne 2019);
- 20 demi-journées de 4h00 réparties en deux périodes de démarchage :
 - Dès février 2020 à destination des centres de loisirs et des centres sociaux
 - ✓ En septembre et octobre 2020 à destination des établissements scolaires.

Après concertation, le Conseil Municipal valide la proposition de la société Promotion Services pour l'année 2020.

Pour: 9 + 3 Contre: 0 Abstention: 0

III – ORGANIGRAMME CLES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée de la nécessité du changement des clés / organigramme à la suite de l'extension et la réhabilitation de la mairie. Afin d'optimiser la sécurité et l'organisation des bâtiments communaux, une étude a été réalisée pour la mise en place de verrouillages électronique et mécanique selon les bâtiments. Les clés sont programmables individuellement, les droits d'accès peuvent ainsi être désactivés pour garantir en permanence une sécurité maximale.

Il présente différents devis au conseil et propose de retenir l'offre de la Société VIBOUX TUFFET basée à Vaulx-en-Velin :

Jean-Pierre BERTHELOT détaille la prestation comme suit :

Electro = Cylindre électro / Méca = Cylindre mécanique

_	Formation / Pack programmation pour les cylindres électroniques	1 450,00€ HT
_	Abonnement / Maintenance pour 50 cylindres :	
	5 ans	955,32 € HT
	Bâtiment Mairie (4 électro / 14 méca / 54 clés)	3 390,15 € HT
-	Bâtiment Place du Colonel Pition (2 électro / 21 méca / 14 clés)	1 624,78 € HT
_	Salle des Fêtes (4 électro / 5 méca)	1 218,35 € HT
_	Grottes (4 électro / 9 méca / 3 clés)	1 780,05 € HT
_	Bâtiment service technique (3 méca)	202,06 € HT
_	Bâtiment ancienne APC (3 méca)	202,06 € HT
_	Ecole (2 électro / 2 méca / 3 clés)	746,71 € HT

Jean-Pierre BERTHELOT précise que si le conseil municipal valide les devis des serrures mécaniques en plus des électroniques ci-dessus énumérés, la Société Vachette offre un package de programmation cylindre électronique pour un montant HT de 905.36 € déjà déduits. Dans le cas contraire il faudra rajouter ce montant à la commande des serrures électroniques.

Après concertation, le conseil municipal valide les devis ci-dessus énumérés pour un montant total HT de 10 614,16 et décide de choisir l'abonnement maintenance pour une durée 5 ans pour un montant HT de 955,32€ soit un total HT de 11 569,48€

Pour: 9 + 3 Contre: 0 Abstention: 0

IV - AVENANTS MARCHE PUBLIC EXTENSION ET REHABILITATION MAIRIE

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour les plus et moins-values du Marché Public des travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie suite à modifications en cours de chantier. Il précise que cet acte est courant au vu des travaux engagés.

Lot n° 2 : Démolitions / Gros œuvre / Renforcement de plancher :

Plus-value d'un montant total de 4 939.20€ TTC (4 116,00€ HT) / soit + 3,05€ du marché initial.

Modification d'une ouverture + crépi façade.

Lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois / Agencement :

Plus-value d'un montant total de 5 165,52€ TTC (Modification bloc porte + mobilier de bureau).

Moins-value de 7 123,29€ TTC (suppression bloc porte + mobilier de bureau + serrures).

Soit une moins-value de 1 957,76€ TTC (1 631,47€ HT) / soit -3,03% du marché initial.

Lot n° 6: Platrerie / Peinture / Plafonds suspendus:

Plus-value d'un montant total de 7 169,04€ TTC (Modification porte Salle des Fêtes + douche + modifications peinture hall / bureaux / salle du conseil).

Moins-value de 6 539,04€ TTC (modifications peinture hall / bureaux / salle du conseil + laine de verre soufflée non réalisée).

Soit une plus-value de 630,00€ TTC (525,00€ HT) / +0,89% du marché initial.

Lot nº 7 : Carrelage / Faïences :

Plus-value d'un montant total de 7 835,40€ TTC (6 529,50€ HT / Soit +14,22% du marché initial.

Surcharge de chape – pose isolant + création d'une douche.

Lot n° 8 : Plomberie / Sanitaire :

Plus-value d'un montant total de 2 364,00€ TTC (1 970,00€ HT) / Soit + 3,18% du marché initial. Douche.

Lot n° 9 : Electricitré / Courants faibles :

Plus-value d'un montant total de 8 119,52€ TTC (6 766,27€ HT) / Soit + 13,85% du marché initial.

Chauffe-eau / VMC / Flash lumineux alarme incendie / Sono salle du conseil.

Soit un total de plus-value de 21 930,35€ TTC

Maîtrise d'œuvre - Cabinet ARCANNE :

Suite à la prolongation des plannings, le forfait complémentaire de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève également à 9 100,00€ HT. Le nouveau forfait définitif de rémunération est arrêté à la somme 101 670,00€ HT pour la maîtrise d'œuvre réalisé par le Cabinet ARCANNE.

Après concertation le conseil municipal valide les avenants ci-dessus présentés par le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT

Pour: 9 + 3

Contre: 0

Abstention: 0

V - GEOLITHE - VISITE ET INSPECTION PERIODIQUES DES OUVRAGES - FRONT ROCHEUX

Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de sécurisation conséquents du front rocheux réalisés ces dernières années.

Il est de rigueur de mettre en place des visites périodiques et inspections détaillées des ouvrages.

Le Maire propose un devis du Cabinet Géolithe pour :

- 4 visites périodiques des ouvrages Fréquence tous les ans Soit pour une durée de 4 ans pour un montant de 11 000,00€ HT.
- 2 Inspections détaillées des ouvrages Fréquence tous les 3 ans Soit pour une durée de 3 ans pour un montant de 9 600,00€ HT.

Après concertation le conseil municipal valide le devis émanant du Cabinet GEOLITHE pour un montant HT de 20 600.00€ soit 24 7200.00€ TTC.

Pour: 9 + 3

Contre: 0

Abstention: 0

VI -SALLE DU CONSEIL - VIDEO PROJECTEUR

Le Maire informe l'assemblée que lors de la production des devis des erreurs se sont glissées par manque de compréhension d'un fournisseur. La proposition est donc tronquée.

Afin de pouvoir mettre en concurrence dans de bonnes conditions, Jean-Pierre BERTHELOT propose au conseil municipal de débattre sur le sujet lors d'un prochain conseil.

Pour: 9 + 3

Contre: 0

Abstention: 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 - Enquête Publique ORAPI

Le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est en cours. Il s'agit de la demande d'autorisation présentée par la SA ORAPI en vue d'exploiter une unité de fabrication et de stockage de produits d'hygiène à ST VULBAS. Il précise que le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouvertures.

2 - Décisions du Maire

Préau Groupe Scolaire

Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire informe l'assemblée qu'il a été dans l'obligation de prendre une décision du Maire pour la dépose, l'évacuation et la pose de la couverture du préau de l'école. En effet, suite à vent violent, il a pris la décision de faire évacuer les tôles menaçant de tomber et / ou de s'envoler, danger imminent pour les élèves du groupe scolaire.

3 devis ont été proposés pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés. Il a décidé de retenir celui de la SARL HUGONNARD pour un montant HT de 10 719,00€ (12 862.80€ TTC).

Travaux de sécurisation Grottes - OUEST ACCRO

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, rappelle à l'assemblée que des travaux de sécurisation sont régulièrement réalisés au sein des grottes.

Avant l'ouverture de la prochaine saison il a donc été nécessaire de réaliser des purges pour un montant total de 10 350€ HT.

Il précise que ces travaux sécuritaires étaient incontournables et dans l'urgence. Des blocs menaçaient les visiteurs et Jean-Pierre BERTHELOT ne voulait pas mettre en danger les usagers.

3 - Choix du film cinéma en plein air

Le conseil municipal valide le film « L'Incroyable Histoire du facteur Cheval ».

4 - Permanences des prochaines élections

DIMANCHE 15 MARS

DIMANOTE TO MAKE					
08 h 00 - 10 h 00	Jean-Pierre BERTHELOT	Virginie JULIEN	Habiba JACQUIER		
10 h 00 - 12 h 00	Stéphanie TAVERNESE ROCHE	Jean-Claude FRANCHELLIN	Gaëlle TORRES		
12 h 00 - 14 h 00	Yves PELERIN	Elodie BERTHELOT			
14 h 00 - 16 h 00	Benoit MILLET	Christiane DEFIVE			
16 h 00 - 18 h 00	Etienne CREBESSEGUES	Jean-Pierre BERTHELOT	Thomas PARISSE		

5 - Prochains Conseils Municipaux

Le 03/03/2020 à 20h00 - Salle des Fêtes - Vote du Budget

Fin Mars - Elections du Maire et des Adjoints.

Fin de la séance à 21h45